

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2023

Le Bureau communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 27/01/2023, s'est réuni Salle Ulysse - Bâtiment GAÏA, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<b>OBJET DE LA DELIBERATION</b> <b>APPROBATION DU PROGRAMME RELATIF A L'OPERATION DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DE LA PLACE LEBAUDY A ROSNY-SUR-SEINE</b>		
<b><u>Date d'affichage de la convocation</u></b> 27/01/2023	<b><u>Date d'affichage de la délibération</u></b> 08/02/2023	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> DOS SANTOS Sandrine

### **Etaient présents : 19**

ZAMMIT-POPESCU Cécile, JAUNET Suzanne, DOS SANTOS Sandrine, FONTAINE Franck, OLIVIER Sabine, PEULVAST-BERGEAL Annette, LECOLE Gilles, DUMOULIN Pierre-Yves, POYER Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, PERRON Yann, COGNET Raphaël, DI BERNARDO Maryse, ARENOU Catherine, LEBouc Michel, PLACET Evelyne, RIPART Jean-Marie, NEDJAR Djamel, BREARD Jean-Claude

Formant la majorité des membres en exercice (**24**)

### **Absent(s) représenté(s) : 5**

AIT Eddie a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
BROSSE Laurent a donné pouvoir à ZAMMIT-POPESCU Cécile  
DEVEZE Fabienne a donné pouvoir à JAUNET Suzanne  
GARAY François a donné pouvoir à LEBouc Michel  
TURPIN Dominique a donné pouvoir à RIPART Jean-Marie

### **Absent(s) non représenté(s) : 0**

### **Absent(s) non excusé(s) : 0**

### **24 POUR :**

ZAMMIT-POPESCU Cécile, JAUNET Suzanne, DOS SANTOS Sandrine, FONTAINE Franck, OLIVIER Sabine, BROSSE Laurent, DEVEZE Fabienne, GARAY François, PEULVAST-BERGEAL Annette, LECOLE Gilles, DUMOULIN Pierre-Yves, POYER Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, PERRON Yann, AIT Eddie, COGNET Raphaël, DI BERNARDO Maryse, ARENOU Catherine, LEBouc Michel, PLACET Evelyne, RIPART Jean-Marie, TURPIN Dominique, NEDJAR Djamel, BREARD Jean-Claude

### **0 CONTRE**

### **0 ABSTENTION**

### **0 NE PREND PAS PART**

# EXPOSÉ

Dans le cadre de son développement urbain et pour conforter son statut de ville relais au sein du territoire de la Communauté urbaine, la ville de Rosny-sur-Seine entend poursuivre l'accueil de nouveaux habitants en diversifiant son offre résidentielle et son cœur de ville.

Ce développement s'accompagne de la rénovation des espaces publics pour conforter les qualités du patrimoine rosnéen.

La ville a engagé une réflexion sur l'identité de son cœur de ville, en se projetant à moyen et long terme sur la recomposition et l'animation de son tissu urbain. Ce projet s'affirme au travers d'une nouvelle centralité, à proximité de la gare SNCF, en redonnant une vocation à la propriété du belvédère.

Le projet belvédère intègre différents volets :

- Une diversification de l'habitat, avec la réalisation d'une opération portant sur 90 logements diversifiés ;
- La valorisation d'un parc paysager qui deviendra public, pour desservir les nouveaux logements et décloisonner les quartiers d'habitation ;
- L'installation de l'hôtel de ville dans l'ancien château.

La Communauté urbaine accompagne le projet de nouvelle centralité de Rosny-sur-Seine, avec le réaménagement de la place Lebaudy (rues et accotements des rues Lebaudy et Jean Lhomer). Ces voiries existantes, qui donnent sur la propriété du belvédère avec notamment son entrée principale, sont aujourd'hui insuffisamment qualifiées.

Le programme des espaces publics de la place Lebaudy répond à plusieurs objectifs :

- Desservir le parc du belvédère et la nouvelle mairie ;
- Réorganiser le stationnement résidentiel public au service des habitants et du nouvel équipement ;
- Rééquilibrer les déplacements, en pacifiant la circulation automobile et en donnant une place plus large aux piétons et aux modes doux (choix d'un aménagement en zone 30) ;
- Mettre en valeur le patrimoine et notamment la propriété du belvédère et l'église Saint Jean-Baptiste (église néo-gothique du XIX<sup>ème</sup> siècle) ;
- Permettre l'arrivée d'un commerce de proximité (projet de terrasse en lien avec l'installation d'un restaurateur) ;
- Offrir un aménagement de grande qualité paysagère (sols végétalisés, nouvelles plantations d'arbres, bancs, fontaine, etc.) permettant de recréer du lien social.

La requalification de la place Lebaudy porte sur une surface d'environ 3 500 m<sup>2</sup>.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 805 288 € HT, soit 966 345 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau communautaire :

- d'approuver le programme de l'opération d'espaces publics pour un montant de 805 288 € HT, soit 966 345 € TTC,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération,
- d'ajouter que les crédits seront imputés au budget 2023, autorisations de programme et crédits de paiements (AP/CP) de voirie de développement communal pour un montant de 805 288 € HT, soit 966 345 € TTC, au chapitre budgétaire 011423.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20,

**VU** le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2421-1 et suivants,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n° CC\_2022-02-20\_04 du 20 janvier 2022 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

**VU** le programme de l'opération,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le programme de l'opération d'espaces publics pour un montant de 805 288 € HT (huit-cent-cinq-mille-deux-cent-quatre-vingt-huit euros hors taxes), soit 966 345 € TTC (neuf-cent-soixante-six-mille-trois-cent-quarante-cinq euros toutes taxes comprises).

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président à signer tous les actes et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**ARTICLE 3 : AJOUTE** que les crédits seront imputés au budget 2023, autorisations de programme et crédits de paiements (AP/CP) de voirie de développement communal pour un montant de 805 288 € HT (huit-cent-cinq-mille-deux-cent-quatre-vingt-huit euros hors taxes), soit 966 345 € TTC (neuf-cent-soixante-six-mille-trois-cent-quarante-cinq euros toutes taxes comprises), au chapitre budgétaire 011423.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 08/02/2023
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 08/02/2023
Exécutoire le : 08/02/2023
(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)
<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification
<u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles
(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 2 février 2023



Le Président

ZAMMIT-POPESCU Cécile